



Assurance annulation

Garantie d'annulation :

Le camping vous propose une garantie d'annulation au moment d'effectuer votre réservation qui couvre, sous certaines circonstances, la récupération des quantités versées, sauf le montant de la garantie. Il ne sera pas possible de demander ce service après la confirmation de la réservation. La garantie s'applique à tout moment (avant et durant le séjour).

Causes d'indemnisations pour l'assurance annulation :

- Décès, accident, maladie grave d'un parent (conjoint, enfants, parents, frères et sœurs et beaux-frères/belles-sœurs).
- Vol de votre voiture ou caravane pendant le trajet vers le camping.
- Licenciement de votre travail ou celui de celui de votre conjoint.
- Déménagement pour causes professionnelles.
- Accidents dans votre résidence habituelle (incendie, inondation, dommages encourus pour vol)

Montant de la garantie :

- 5 € par nuit de séjour en parcelle.
- 7 € par nuit de séjour en hébergement (bungalow/mobile-home).

Conditions d'application de la garantie :

Une fois l'annulation communiquée, le client disposera d'un délai de 24 heures pour justifier les motifs par écrit (par courrier électronique ou par fax) en apportant la documentation nécessaire (certificats, constat d'accident, justificatif médical, plainte, etc...)